

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TAVERNY
REUNI SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES – PLACE DU MARCHÉ NEUF**

**SEANCE DU : 16 MARS 2017
CONVOCATION DU : 08 MARS 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE : MADAME PORTELLI FLORENCE - MAIRE**

MEMBRES PRESENTS : Mme PORTELLI Florence - Mme CHAPELLE Catherine – M. KOWBASIUK Nicolas – Mme PREVOT Vannina – Mme FAIDHERBE Carole - M. DELAVALOIRE Michel – Mme BOISSEAU Laetitia - Mme MICCOLI Lucie – M. CLEMENT François. **ADJOINTS AU MAIRE**

Mme BOUCHON Délia – M. LECLAIRE Christian – M. SANTI Elie – M. MASSI Jean-Claude – M. LELOUP Michel – Mme CARRE Véronique – M. LE LUDUEC Bernard – M. BERGER Alain – M. ARES Philippe – Mme HAMOUCHI Yamina - Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – Mme VILLOT Isabelle - M. SANDRINI Pierre – Mme LAMAU Françoise - M. DEVOIZE Bruno – M. TEMAL Rachid - M. SIMONNOT Alexandre – M. DAGOIS Gérard - **FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE**

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES :

Procuration à

M. GLUZMAN Régis
M. GASSENBACH Gilles
M. GERARD Pascal
Mme TUSSEVO Anne-Marie
Mme EL ATTALATI Karima
Mme LAGACHE Maria-José
Mme GUIGNARD Anita
Mme CAILLIE Albine

Mme CHAPELLE Catherine
M. LECLAIRE Christian
Mme MICCOLI Lucie
Mme BOUCHON Délia
Mme PREVOT
Mme BOISSEAU Laetitia
M. DAGOIS Gérard
M. TEMAL Rachid

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame TAVARES DE FIGUEIREDO Alice est élue à l'unanimité.



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE TAVERNY

DELIBERATION N° 33-2017-FI05
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 MARS 2017

**BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : ADOPTION
DU BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU
BUDGET ANNEXE LEVULON ET REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE ANTERIEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération n°13-2017 FI01 en date du 26 janvier 2017 portant début sur le rapport au débat d'orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice de l'année 2017 ;

Considérant l'avis rendu par la commission Ressources/Sécurité et Intercommunalité en date du 27 février 2017 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DELAVALOIRE, adjoint au Maire délégué aux finances et sur proposition de Madame le Maire,

DELIBERE

Article 1er :

Le budget primitif 2017 de la ville est adopté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 653 541,86 €	38 653 541,86 €
Investissement	13 123 049,76 €	13 123 049,76 €
Total	51 776 591,62 €	51 776 591,62 €

Article 2 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Préfecture du Val-d'Oise.

Article 3 :

La présente délibération sera publiée dans le recueil des actes administratifs et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 4 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Délibération mise aux voix : adoptée à la majorité absolue,

**POUR EXTRAIT CONFORME,
TAVERNY, le 17 mars 2017
LE MAIRE**



Florence PORTELLI

Accusé de réception en préfecture
095-219506078-20170316-33_2017_FI05-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017